



Vol à l'étalage dans un supermarché

Par **Moogly71**, le **16/06/2014** à **22:31**

Mon amie c est fait attraper dans un supermarché pour un bol de 10€ direction le bureau des vigiles ou elle a reconnu et proposé de payer son vol. Mais les vigils très énervés ont décider d appeler la gendarmerie. Après avoir règle son vol en caisse accompagnée d un vigil et d un gendarme elle a été emmenée au poste de police. Après 1h d attente empreinte, photos avec nom taille, relève ADN buccale. Celle ci à pu repartir. Mais elle est convoqué au bureau de police pour qu ils enregistrent sa déposition.

Toutes ces procédures ont elles justifiables pour un vol aussi minime, sur une personne adulte et pour qui c était la première et, dernière fois!!!

Dans l attente votre réponse,

Salutations

Par **domat**, le **16/06/2014** à **22:52**

bjr,

il n'y a pas de petit ou de grand vol dans le code pénal.

il peut seulement y avoir des circonstances aggravantes ou pas.

l'infraction de vol subsiste même si elle a payé.

les procédures appliquées à votre amie sont tout à fait légales.

si elle n'a jamais eu eu d'ennuis avec la justice, cela devrait se limiter à un rappel à la loi par un délégué du procureur qui lui fera la morale.

par contre désormais son nom figurera sur un fichier genre stic avec ses conséquences.

cdt